

Convocation du 8 novembre 2021

Etaient présents : L. Pollet, J.Ph André, O. Florance, M. Jacquot, T. Mil-Homens, V. Villié, S. Hautier, K. Magnien, F.Marlot

Absents excusés : M. Degryse, L. Feig

Le quorum est atteint. Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 6 septembre 2021.

Madame Sandra HAUTIER a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Délibération n°32-2021 : Noël des Agents
- Délibération n° 33-2021 : Noël des enfants
- Délibération n° 34-2021 : Approbation du rapport d'activité de la Communauté Urbaine du Grand Reims
- Délibération n°35-2021 : Fermage
- Délibération n°36-2021 : Acquisition de matériel technique
- Délibération n° 37-2021 : Acquisition domaine privé
- Délibération n° 38-2021 : Décision modificative 8-2021 Acquisition de matériel technique
- Délibération n°39-2021 : Décision modificative 9-2021 Projet de travaux rue de Lorraine
- Délibération n°40-2021 : Contrat d'adhésion Centre de Gestion - RGPD
- Questions diverses

Délibération n°32-2021 : Noël des Agents

Madame le Maire indique que chaque année le Conseil Municipal doit délibérer pour le Noël des agents communaux.

Madame le Maire propose la confection de colis pour chaque agent.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de distribuer un colis de fin d'année à chaque agent
- d'autoriser le Maire à effectuer les achats de produits.

9 voix pour

Délibération n°33-2021 : Noël des enfants

Comme indiqué lors de la commission fêtes et cérémonie du mois de septembre il avait été convenu d'acheter les cadeaux des enfants auprès de l'enseigne E. Leclerc. Madame le Maire explique à l'assemblée la nécessité de compléter la délibération existante étant donné le changement d'enseigne.

Le Conseil Municipal décide d'offrir à chaque Noël, aux enfants de Baslieux les Fismes, de la naissance à 10 ans inclus (classe de CM2), sur inscription, un cadeau d'une valeur comprise entre 20 et 25 € par enfant, ainsi que l'achat d'une friandise auprès des enseignes suivantes : Pic Wic, E. Leclerc, Carrefour.

Cette délibération est valable jusqu'à sa modification ou son annulation.

9 voix pour

Délibération n° 34-2021 : Approbation du rapport d'activité de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2020,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

9 Voix pour

Délibération n°35-2021 : Fermage

Madame Le Maire indique aux membres présents la nécessité de mettre en place des fermages, suite à l'acquisition d'un bien sans maître – parcelle ZA 23 – 1290 m² - Le Chemin de Fismes, et le changement d'exploitant pour les parcelles ZD 89 – 2220 m² - Le Moulin, ZA31 – 3290 m² - Monte en peine et ZB54 – 1440 m² - Chemin de la Noble Epine.

Elle indique avoir pris contact avec les différents exploitant agricole et que le statut du fermage impose une durée minimum de 9 ans.

Le montant initial des loyers annuel est fixé par le Conseil Municipal.

Elle présente les documents préfectoraux pris en compte dans la base de calcul en commençant par le classement des terres de la commune.

Les terres se situent en région Champagne Améliorée, et l'indexation annuelle du fermage, arrêté au 16 août 2021, suivant les critères agronomiques - catégorie B, pour les baux de 9 ans, indique un minimum de 139.45 € l'hectare.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de :

- Fixer la durée des fermages à 9 ans,
- Fixer le montant initial des loyers annuels comme suit :

Parcelle	Superficie	Base de calcul	Montant initial	Exploitant
ZA 23	1290 m ²	139.45 x 0.1290	17.99 €	SCEA de Merval
ZD 89	2220 m ²	139.45 x 0.2220	30.98 €	Mr Vigneron Valentin
ZB 54	1440 m ²	139.45 x 0.1440	20.08 €	Mr Vigneron Valentin
ZA 31	3290 m ²	139.45 x 0.3290	45.88 €	Mr Vigneron Valentin

- Autorise le Maire à signer les différents documents relatifs à la mise en place de ces fermages avec les exploitants agricole,

- Autorise le Maire à réévaluer les fermages tous les ans au 15 novembre et de les encaisser pour la commune

9 voix pour

Délibération n°36-2021 : Acquisition de matériel technique

Le Maire explique à l'assemblée que la débroussailleuse qui était en très mauvaise état ne fonctionne plus malgré les différentes réparations. Elle présente un devis pour un combi-système qui consiste à acheter un moteur pour différents outils (débroussailleuse et taille haies). Un autre devis a été demandé mais après plusieurs relances nous ne l'avons toujours pas reçu.

Le Maire présente donc le devis de l'entreprise PM PRO pour un montant de 905 € H.T. soit 1 086 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise PM PRO à cet achat.

9 voix pour

Délibération n°37-2021 : Acquisition du domaine privé

Le Maire rappelle aux élus la nécessité pour la commune d'acquérir la partie se trouvant le long de la RD 29 e devant le 11 bis rue de Vigneux.

En effet, les réseaux sec et humide passent sur cette parcelle ce qui crée une servitude. Cela permettra de régulariser cette situation et en même temps la commune pourra envisager un aménagement du trottoir.

Elle indique avoir pris attache auprès du notaire afin qu'il fasse le lien avec les nouveaux acquéreurs.

Pour ce faire, il faut délibérer, faire border la partie concernée, faire la division de parcelle et acquérir la superficie concernée.

Mr Jean-Philippe ANDRE se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser le Maire après accord écrit avec les nouveaux propriétaires de faire border et diviser la partie de la parcelle concernée à la charge de la commune,

- D'acquérir au nom de la commune cette nouvelle parcelle,

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

8 voix pour

Délibération n°38-2021 : Acquisition domaine privé

Le Maire rappelle aux élus la nécessité pour la commune d'acquérir la partie se trouvant le long de la RD 29 e devant le terrain à bâtir au 11 rue de Vigneux.

En effet, les réseaux sec et humide passent sur cette parcelle ce qui crée une servitude. Cela permettra de régulariser cette situation et en même temps la commune pourra envisager un aménagement du trottoir.

Elle indique qu'elle va prendre attache auprès du notaire afin qu'il fasse le lien avec les nouveaux acquéreurs.

Pour ce faire, il faut délibérer, faire borner la partie concernée, faire la division de parcelle et acheter la superficie concernée.

Mr Jean-Philippe ANDRE se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser le Maire après accord écrit avec les nouveaux propriétaires de faire borner et diviser la partie de la parcelle concernée à la charge de la commune,
- D'acquérir au nom de la commune cette nouvelle parcelle,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

8 voix pour

Délibération n° 39-2021 : Dm 8-2021 – Acquisition matériel technique Opération N° 10086

Suite à la nécessité d'acquérir une nouvelle débroussailleuse, il y a lieu de modifier le Budget primitif 2021 comme suit :

Compte 615221 chapitre 011 – 1 100€

023 Virement à la section d'investissement 1 100 €

021 Virement de la section de fonctionnement 1 100 €

Compte 21578 opération 10086 (Acquisition matériels technique) + 1 100€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte cette décision.

9 voix pour

Délibération n°40-2021 : Décision modificative n° 9-2021 – projet travaux de voirie rue de Lorraine Opération N°10087

Le Maire rappelle aux membres présents que lors de la réunion du 6 septembre 2021, ils avaient donné leur accord pour l'étude du projet de travaux sur les rues de Lorraine et de Vigneux partie RD29e.

En effet, les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de trottoirs sur route départementale restent à la charge de la commune. Madame le Maire précise que des dossiers de demandes de subventions seront déposés par le biais de Décisions.

Le Maire indique que pour financer les études (ingénieries, analyses...) de ce dossier il faut modifier le budget primitif 2021 comme suit :

Compte 615231 chapitre 011 – 20 000€

023 Virement à la section d'investissement 20 000 €

021 Virement de la section de fonctionnement 20 000 €

Compte 2031 opération 10087 (Travaux RD 29e) + 20 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Maire à modifier le budget primitif 2021,
- d'autorise le Maire à mandater les factures liées à l'étude de ce dossier.

9 voix pour

Contrat adhésion centre de gestion – RGPD :

Report à la prochaine séance. Car nous n'avons pas reçu les éléments relatifs à cette modification.

Questions Diverses :

- Communauté Urbaine du grand Reims :

Mme Jacquot Muriel fait un point sur les différents dossiers en cours auprès de la CUGR.

- Projet de travaux de voirie RD29e :

Dossier en cours, les plans TOPO, le prélèvement pour analyse du goudron et la vérification du pluvial sont en cours d'élaboration.

- Vidéoprotection :

Rencontre avec l'Adjudant-Chef Henri pour l'emplacement des caméras. 4 caméras lecteur de plaques à chaque entrée du village (1 au niveau du 21 rue de Vigneux, 1 à l'intersection Vigneux, Lorraine, 1 au 2 rue de la Noble Epine et 1 avec extension de réseaux et acquisition d'un mat au niveau du panneau d'agglomération route de Courlandon). 1 Caméra multi capteur place de la mairie poteau à côté abri bus. Des devis vont être demandés auprès de différentes entreprises.

- Cimetière :

La procédure de reprise a été lancée le 6 octobre 2021. Un premier affichage vient de s'achever le second est prévu le 22 novembre 2021 pour une durée de 1 mois.

- Cuisine – salle polyvalente :

Il faut envisager dans un premier temps le remplacement du four/ plaques de cuisson et des frigos.

- Bulletin nouveaux habitants :

Mme Jacquot Muriel présente le bulletin pour les nouveaux habitants réalisé avec la participation de Fanny Marlot . Les membres présents apportent quelques modifications et valident ce document.

Séance levée à 22h15